

N°5

10 JUIL.
2003

Page 1
à 60

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

NUMÉRO SPÉCIAL

● PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE :
DISPOSITIFS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2003

ministère

jeunesse
éducation
recherche



*P*ROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE : DISPOSITIFS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2003

SOMMAIRE

- 3 **PNP de la formation continue : dispositifs communs à la DPMA et à la DE - année 2003-2004**
N.S n°2003-109 du 10-7-2003 (NOR : MEND0301432N)
- 3 Préambule
- 4 Liste des dispositifs communs de septembre à décembre 2003
- 13 **PNP de la formation continue des personnels ATOS et ITRF des services déconcentrés et des établissements d'enseignement supérieur - DPMA - année 2003-2004**
- 15 Listes des dispositifs de septembre à décembre 2003
- 16 Thème prioritaire : décentralisation ; thème prioritaire : modernisation de l'État ; thème prioritaire : pilotage, management et GRH
- 25 Adaptations à l'emploi
- 26 Actions de formation "hautes technologies de l'informatique" destinées aux personnels informaticiens des services académiques et de l'administration centrale
- 31 Modalités de candidature et d'inscription aux dispositifs du PNP de la DPMA
- 34 Actions de formation destinées aux personnels de l'enseignement supérieur (pour information)
- 36 **PNP de la formation continue des personnels d'encadrement de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur DE - année 2003-2004**
- 37 Liste des dispositifs de juillet à décembre 2003
- 38 - Professionnalisation de l'encadrement
- 45 - Formations périodiques et animation des réseaux
- 54 - Adaptations à l'emploi
- 56 Modalités de candidature et d'inscription aux dispositifs du PNP de la DE



Directrice de la publication : Catherine Rouillé - **Directrice de la rédaction** : Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef** : Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe** : Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction** : Micheline Burgos - **Préparation technique** : Monique Hubert - **Chef-maquetiste** : Bruno Lefebvre - **Maquetistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION** : **Délégation à la communication**, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS** : CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une publication du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE DE LA FORMATION CONTINUE : DISPOSITIFS COMMUNS À LA DPMA ET À LA DE ANNÉE 2003-2004

N.S n° 2003-109 du 10-7-2003

NOR : MEND0301432N

RLR : 613-1

MEN - DPMA - DE

Préambule

■ La réorganisation de l'administration centrale entraîne une nouvelle répartition des compétences dans certains domaines. Ainsi la formation de l'encadrement dépend désormais de la direction du même nom, tandis que la formation des personnels ATOS et ITRF revient à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration. D'où la mise en œuvre de deux programmes de formation réunis dans une même publication du B.O.

Cette publication commune traduit la volonté des deux directions de s'inscrire dans la continuité d'un pilotage national de la formation et d'affirmer la complémentarité des deux ensembles de dispositifs, comme celle des différentes catégories de personnels qui doivent plus que jamais poursuivre des objectifs semblables et partager un même socle de compétences et de valeurs. La nouvelle

organisation, qui se situe dans une logique de cohésion renforcée, sera symbolisée par des dispositifs communs, réunissant différents publics autour de thèmes majeurs, en l'occurrence la décentralisation et la modernisation de la gestion publique.

Les deux programmes présentent des dispositifs peu nombreux – ce qui se conçoit dans une période de transition – centrés sur des chantiers prioritaires.

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,
La directrice de l'encadrement Marie-France MORAUX
Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration
Dominique ANTOINE

LISTE DES DISPOSITIFS COMMUNS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2003

PAGE		IDENTIFIANT
5	Les rencontres Éducation nationale / Collectivités territoriales	03NDEP0001
7	La modernisation des finances de l'État	03NDEP0002
8	Formation au management des chefs de division des rectorats nouvellement nommés	03NDEP0003
12	Accompagnement à la prise de fonction des agents comptables nouvellement nommés	03NDEP0004

IDENTIFIANT : 03NDEP0001

LES RENCONTRES ÉDUCATION NATIONALE/
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objectifs du dispositif : Chantier majeur du gouvernement, la décentralisation va se traduire notamment, à l'éducation nationale, par le transfert des personnels TOS aux collectivités territoriales. La réussite de cette opération nécessite l'adhésion de tous les acteurs à cette évolution qualitative qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du service public en permettant aux responsabilités de s'exercer au niveau le plus adapté.

Pilotes : la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, la direction de l'encadrement et le Centre national de la fonction publique territoriale.

Nombre de places : 930

Durée moyenne estimée : 1 jour

MODULE 1 : SÉMINAIRE NATIONAL

Objectifs pédagogiques : La décision du premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, du 28 février 2003, quant au transfert des personnels TOS aux collectivités territoriales, implique que nous soyons prêts, dans les meilleurs délais et conditions à sa mise en œuvre, ce qui implique un cadrage institutionnel et organisationnel. Ce séminaire est la première étape du processus et doit permettre également de favoriser les échanges entre les responsables académiques et territoriaux sur le rôle et la place des personnels TOS ainsi que sur leurs modalités de gestion.

Public cible : SGA, DRH, responsables de la formation des personnels ATOS, représentants des collectivités territoriales.

Forme/Modalités : séminaire présentiel.

Responsables pédagogiques : la mission de la formation de la DPMA, le bureau de la formation permanente et des sessions d'études de l'ESEN et le Centre national de la fonction publique territoriale.

Module facultatif

Nombre de participants : 450 personnes en 3 regroupements de 150 personnes.

Durée en heures : 6 par regroupement.

Organisation prévisionnelle : automne 2003.

MODULE 2 : REGROUPEMENTS INTERACADÉMIQUES

Objectifs pédagogiques : préparer concrètement l'accueil des TOS dans leurs nouvelles structures : modalités de mise en œuvre.

Public cible : chefs de DPA, chefs de division et gestionnaires de personnels, chefs d'établissement et gestionnaires d'EPL, responsables de formation ATOS, responsables et gestionnaires de personnels des collectivités territoriales.

Forme/Modalités : 6 regroupements interacadémiques.

Responsables pédagogiques : la mission de la formation de la DPMA, le bureau de la formation permanente et des sessions d'études de l'ESEN et le Centre national de la fonction publique territoriale.

Module facultatif

Nombre de participants : 80 personnes par regroupement.

Durée en heures : 12 par regroupement.

Organisation prévisionnelle : 1 regroupement fin 2003, 5 regroupements 1^{er} semestre 2004

Ce dispositif fera l'objet d'un courrier adressé aux rectrices et recteurs d'académie, précisant les contenus, les modalités de mise en œuvre, les dates et lieux ainsi que le public qu'ils auront à désigner pour certains des modules.

IDENTIFIANT : 03NDEP0002

LA MODERNISATION DES FINANCES DE L'ÉTAT

Objectifs du dispositif : “La mise en place de notre nouvelle constitution financière qu'est la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (Moderfie) est une réforme ambitieuse. Un travail considérable doit être mené en moins de 3 ans. Il appelle à la mobilisation de tous pour maîtriser l'ensemble des révolutions induites par le législateur. L'objectif final est à la hauteur de cette tâche : il s'agit de redonner du sens aux lois de finances, pour le Parlement et pour le citoyen et cela par la responsabilisation des gestionnaires publics.” selon Alain Lambert, ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire.

Sa mise en œuvre passe par la nouvelle structuration des budgets ministériels. À l'automne 2003, ceux-ci, déclinés en missions, programmes et actions seront finalisés.

Leur présentation sera l'occasion d'une réflexion approfondie des responsables des services déconcentrés et de leurs collaborateurs pour s'approprier l'esprit de la loi, avant la mise en place d'une nouvelle comptabilité de l'État, et la promotion de modes de gestion et de systèmes d'information nouveaux.

Pilotes : la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, la direction de l'encadrement, en partenariat avec la direction des affaires financières.

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques : À partir de l'expérimentation de globalisation présenté dans le projet de loi de finance 2004, les intervenants présenteront le budget selon la Moderfie ; ils permettront ainsi l'acquisition de compétences nouvelles liées à la réforme centrée sur la responsabilisation des gestionnaires et le contrôle de la performance.

Public cible : les secrétaires généraux, les contrôleurs de gestion, les chefs de division des affaires financières, les trésoriers payeurs généraux.

Ce dispositif fera l'objet d'un courrier adressé, sous double timbre (DPMA et DE), aux rectrices et recteurs d'académie, précisant les contenus, les modalités de mise en œuvre, les dates et lieux ainsi que le public qu'ils auront à désigner.

IDENTIFIANT : 03NDEP0003

FORMATION AU MANAGEMENT DES CHEFS DE DIVISION
DES RECTORATS NOUVELLEMENT NOMMÉS

Objectifs du dispositif : La réforme de l'État et la modernisation de l'administration modifient déjà (réforme de la notation, mise en œuvre d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences, nouvelle loi organique relative aux lois de finances : LOLF) le fonctionnement et les missions des services des rectorats.

La compréhension des évolutions est indispensable pour donner du sens aux pratiques managériales des cadres de la fonction publique. Le management opérationnel devra également s'inscrire dans cette problématique de conduite du changement.

De ce fait, les chefs de division des rectorats voient leur rôle et leurs missions de plus en plus axés sur le pilotage, la stratégie de projet, le management et l'évaluation des politiques publiques ; les personnels affectés pour la première fois à l'encadrement de division ont à satisfaire à des exigences que leurs fonctions antérieures ne leur ont pas toujours permis de connaître.

Il importe donc à la fois de favoriser le développement d'une culture commune, d'appréhender les différentes dimensions du management, de développer les savoir-faire nécessaires pour chacune de ces dimensions en fournissant notamment des outils immédiatement opérationnels.

Pilotes : la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration et la direction de l'encadrement

Candidatures en académie avant le 12 septembre 2003.

Nombre de places : 30

Durée moyenne estimée : 9 jours

MODULE 1 : MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Objectifs pédagogiques : À travers les évolutions de la fonction management, de Taylor au management par les compétences, permettre aux participants de s'approprier des outils comme l'analyse des situations de travail ; le management des compétences ; l'animation du collectif de travail.

Contenu :

- analyse des situations de travail : organisation du travail, planification du travail, résolution de problèmes ;

- management des compétences : gestion des compétences, du potentiel, développement des compétences (évaluation de la compétences collective, plans de formation) ;

- animation du collectif de travail : management par objectifs, gestion de la motivation, évaluation et notation, gestion des conflits.

Pour appréhender ce module, il sera essentiel de le connecter aux évolutions en cours (ARTT, réforme de la notation) et aux atouts du secteur public (grande variété de fonctions, possibilité de faire évoluer les postes de travail).

Public cible : chefs de division des rectorats nouvellement nommés.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Alternance de séances plénières, de travail en sous groupes, de débats autour de témoignages ou d'expériences.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et bureau de la formation permanente et des sessions d'études de l'ESEN.

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 12

Session :

Dates : novembre 2003.

Lieu : à déterminer.

MODULE 2 : MANAGEMENT DES MOYENS

Objectifs pédagogiques : La modernisation de l'administration repose notamment sur la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique : LOLF, décentralisation, développement durable, qualité... Il peut être opportun de rappeler à ce propos que le manager est d'abord un gestionnaire de ressources : ressources humaines (module 1) activités du service, ressources budgétaires (financières et matérielles).

Contenu :

Management des ressources budgétaires :

- tableau de bord de pilotage des ressources budgétaires ;
- contrôle de gestion budgétaire ;
- indicateurs et critères de performance.

Management des activités :

- l'organisation du travail ;
- les tableaux de bord de pilotage d'une division ;
- la planification du travail.

Pour appréhender ce module, une bonne connaissance des enjeux de la LOLF est souhaitée.

Public cible : chefs de division des rectorats nouvellement nommés.

Forme/Modalités : Stage présentiel.

Alternance de séances plénières, de travail en sous groupes, de débats autour de témoignages ou d'expériences.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et bureau de la formation permanente et des sessions d'études de l'ESEN.

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 12

Session :

Dates : janvier 2004.

Lieu : à déterminer.

MODULE 3 : COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Objectifs pédagogiques : La réussite de la conduite des réformes en cours et la mise en œuvre des changements qu'elle requiert résident non seulement dans l'implication du management opérationnel mais également dans sa capacité à en comprendre et à en faire partager la logique et les objectifs.

Il s'agit donc à la fois de l'efficacité personnelle des chefs de division et de leur capacité à manager les informations et la communication.

Contenu :

Management des informations et de la communication :

- logiques de communication d'un chef de division (institutionnelle, informelle, transversale, circuits de diffusion de l'information...);
- communication à l'externe (activités et prestations, représentations et image...);
- infocentre ministériel.

Efficacité personnelle du manager :

- gestion du temps ;
- conduite de réunion (techniques de réunion, entretiens professionnels ...);
- prise de décision ;
- délégation et contrôle ;
- négociation ;
- leadership et attitudes comportementales.

Public cible : chefs de division des rectorats nouvellement nommés.

Forme/Modalités : Stage présentiel.

Alternance de séances plénières, de travail en sous groupes, de débats autour de témoignages ou d'expériences.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et bureau de la formation permanente et des sessions d'études de l'ESEN.

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 18

Session :

Dates : février 2004.

Lieu : à déterminer.

MODULE 4 : DÉMARCHE DE PROJET

Objectifs pédagogiques : La réussite de la conduite des réformes en cours et la mise en œuvre des changements qu'elle requiert passent par l'implication du management opérationnel et sa capacité à en comprendre et à en faire partager la logique et les objectifs. L'évolution du rôle et des missions des chefs de divisions des rectorats est de plus en plus axée sur pilotage et management par projet.

Contenu :

Management des projets :

- conduite du changement ;
- conduite et suivi de projets ;
- management par projets.

Évolutions du rôle des managers opérationnels vers le pilotage :

- de l'expert technique à l'animateur coordonnateur ;
- l'organisation du travail ;
- les tableaux de bord de pilotage ;
- la planification du travail.

Public cible : chefs de division des rectorats nouvellement nommés.

Forme/Modalités : Stage présentiel.

Alternance de séances plénières, de travail en sous groupes, de débats autour de témoignages ou d'expériences.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et bureau de la formation permanente et des sessions d'études de l'ESEN.

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 12

Session :

Dates : mars 2004.

Lieu : à déterminer.

IDENTIFIANT : 03NDEP0004

ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE DE FONCTION DES AGENTS
COMPTABLES NOUVELLEMENT NOMMÉS

Objectifs du dispositif : Offrir une formation spécifique aux personnels nouvellement affectés dans les fonctions d'agent comptable d'EPLÉ et n'ayant aucune expérience antérieure dans ce domaine.

Pilotes : la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration et la direction de l'encadrement.

Campagne d'inscription : sans candidature.

Nombre de places : 100

Durée moyenne estimée : 5 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques : À partir d'un bilan des premières semaines d'activité, favoriser la professionnalisation sur les fonctions d'agent comptable en EPLÉ.

Contenu :

Les principes de la comptabilité publique.

La responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public.

Le rôle du comptable en matière de recettes et de dépenses.

Les opérations de fin d'exercice et les documents comptables de synthèse.

Les régies.

Les services mutualisés.

Le logiciel GFC.

Public cible : les agents comptables nouvellement nommés.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA, bureau de la formation permanente et des sessions d'études de l'ESEN et bureau de la réglementation comptable et du conseil aux EPLÉ de la DAF.

Module obligatoire

Nombre de participants : 100

Durée en heures : 30

Session :

Dates : du 27 au 31 octobre 2003.

Lieu : ESEN à Poitiers

PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS ATOS ET ITRF DES SERVICES DÉCONCENTRÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - DPMA ANNÉE 2003-2004

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie
et au directeur de l'académie de Paris*

■ La décentralisation et la modernisation de l'État sont les deux grands chantiers nationaux que la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargée de mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs du système éducatif. Ils impliquent de mener une réflexion commune sur de nouveaux modes de pilotage, de management et de gestion des ressources humaines.

La mission de la formation se situe dans ces perspectives. Elle doit préparer les personnels à inscrire leur action dans le cadre d'un système en évolution.

La réforme constitutionnelle sur l'organisation décentralisée de la République, a permis de définir de premières orientations, particulièrement en ce qui concerne l'éducation nationale. Elles prolongent un processus qui a débuté dans les années 80, lorsque les régions et les départements ont reçu la propriété et la responsabilité de l'entretien des locaux des collèges et des lycées.

Pour accompagner ces transferts de personnels et permettre aux agents concernés (les TOS : personnels Techniciens, Ouvriers et de Service) de réussir leur intégration au sein des différentes collectivités territoriales, le présent programme national de pilotage prévoit un important dispositif d'information et de formation d'équipes ressources académiques, en étroite collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale et en partenariat avec d'autres directions de l'administration centrale. L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit de garantir à ces personnels le meilleur accueil possible dans leurs nouvelles unités de gestion alors même qu'ils demeurent membres de la communauté éducative, indispensables au bon fonctionnement des établissements.

Dans le même temps, tous les acteurs du service public doivent relever un défi majeur : la Modernisation des Finances de l'État (projet "MODERFIE"). La direction des personnels, de la modernisation et de l'administration s'est fixé pour objectif de permettre à l'ensemble des personnels concernés d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles règles de la gestion publique. Pour ce faire, elle inscrit son action dans un vaste dispositif interministériel, et agit en partenariat avec la direction de l'encadrement et la direction des affaires financières.

Les modules de formation proposés sur ce thème au cours de l'année scolaire 2003-2004 sont les premiers d'une série qui se déploiera jusqu'en octobre 2005. À cette date, le projet de loi de finances sera pour la première fois présenté et exécuté en intégrant l'ensemble des dispositions de la nouvelle constitution financière. L'implication et la responsabilisation de tous conditionnent la réussite de cette réforme essentielle. La formation jouera pleinement son rôle en contribuant à cette réussite.

L'amélioration du service public de l'éducation nationale passe par un mode de pilotage nouveau : un pilotage partagé, un pilotage négocié. Le pilotage de la formation doit lui aussi pouvoir être décliné à différents niveaux : national, académique, établissement. Le renforcement

des réseaux regroupant des experts et des responsables de formation permettra de tisser des liens solides, fondés sur un diagnostic et des objectifs partagés.

Nous ne pouvons ignorer non plus le départ à la retraite, dans les quelques années à venir, d'un très grand nombre d'agents de l'éducation nationale. Il est grand temps de s'y préparer et de mener ensemble une réflexion approfondie sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Comment nos métiers doivent-ils évoluer, quelles seront les compétences à développer, comment constituer de véritables viviers de recrutement, quel rôle la formation doit-elle jouer dans ce contexte ? C'est également un thème de travail qui nous mobilisera tout au long de la nouvelle année scolaire qui s'annonce dense et, je le souhaite, très fructueuse pour l'évolution du système éducatif.

Les différents modules de formation portant sur ces thèmes majeurs feront l'objet de courriers qui vous seront adressés au cours de l'année afin de vous informer des contenus, des publics ciblés, des dates et des lieux, dans un souci de plus grande réactivité et d'adaptation des réponses aux préoccupations des personnels. Je vous demande d'apporter un soin tout particulier à la désignation des participants aux dispositifs proposés, en veillant à respecter l'adéquation entre les missions que vous pourrez leur confier au sein de vos académies et les objectifs déterminés pour chacune des formations qu'ils seront amenés à suivre. De même, les formations nationales devront être relayées au niveau académique (notamment au travers des plans académiques de formation), comme au niveau des établissements (par les plans de formation d'établissements et l'intervention de personnes ressources).

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,
Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration
Dominique ANTOINE

LISTE DES DISPOSITIFS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2003

PAGE		IDENTIFIANT
16	Thème prioritaire : décentralisation - Accompagnement des TOS dans le cadre de leur transfert aux collectivités territoriales	03NDPM0001
17	Thème prioritaire : modernisation de l'État - Le contrôle de gestion	03NDPM0002
18	Thème prioritaire : pilotage, management et GRH - Accompagnement à la prise de fonction des responsables des services académiques de formation des personnels ATOS (CAFA) - Professionnalisation des responsables de formation des personnels IATOS des établissements d'enseignement supérieur - Réforme des retraites	03NDPM0003 03NDPM0004
25	Adaptation à l'emploi - Conseillers techniques de service médical, infirmier ou social en poste à responsabilité dans les services académiques ou départementaux - Techniciens de l'éducation nationale - Chargés de documentation des services académiques de formation des personnels	03NDPM0005 03NDPM0006 03NDPM0007
26	Actions de formation "hautes technologies de l'informatique" destinées aux personnels informaticiens des services académiques et de l'administration centrale - Les journées techniques, séminaires et conférences - Les dispositifs phares	
34	Actions de formation destinées aux personnels de l'enseignement supérieur (pour information) - Universités d'automne	

Thème prioritaire : décentralisation

IDENTIFIANT : 03NDPM0001

**ACCOMPAGNEMENT DES TOS DANS LE CADRE DE LEUR TRANSFERT
AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Objectifs du dispositif : Chantier majeur du gouvernement, la décentralisation va se traduire notamment, à l'éducation nationale, par le transfert des personnels TOS aux collectivités territoriales. La réussite de cette opération nécessite l'adhésion de tous les acteurs à cette évolution qualitative qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du service public en permettant aux responsables de s'exercer au niveau le plus adapté.

Pilote : la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Nombre de places : 30

Durée moyenne estimée : 2 jours

**MODULE UNIQUE : FORMATION DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES DE FORMATION DES
PERSONNELS ATOS À L'ACCOMPAGNEMENT DES TOS DANS LE CADRE DE LEUR TRANSFERT**

Objectifs pédagogiques : Permettre aux responsables de CAFA de mettre en œuvre des dispositifs académiques de formation pour accompagner les personnels TOS dans le cadre de leur transfert aux collectivités territoriales.

Public cible : Responsables de CAFA.

Forme/Modalités : Stage présentiel.

Responsable pédagogique : mission de la formation de la DPMA.

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 12

Organisation prévisionnelle : fin 2003 ou début 2004.

Thème prioritaire : modernisation de l'État

IDENTIFIANT : 03NDPM0002

LE CONTRÔLE DE GESTION

Objectifs du dispositif : Renforcer la fonction de contrôleur de gestion en académie et développer culture et pratiques du contrôle de gestion dans les services.

Pilote : la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration

Candidatures en académie avant le 12 septembre 2003

Nombre de places : 36

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques : Développer les aptitudes des contrôleurs de gestion à :

- concevoir une démarche globale de contrôle de gestion en académie ;
- la faire partager ;
- la mettre en œuvre ;
- transférer les compétences nécessaires aux acteurs académiques concernés.

Contenu :

Formation à la conduite de projet appliquée au développement du contrôle de gestion, s'appuyant sur des situations ou des cas proposés par les participants.

Public cible : contrôleurs de gestion académiques.

Forme/Modalités : Stage présentiel.

Responsables pédagogiques : mission de la formation et département de la modernisation de la DPMA.

Module obligatoire

Nombre de participants : 36

Durée en heures : 18

Organisation prévisionnelle : dernière semaine de septembre 2003.

Thème prioritaire : pilotage, management et GRH

IDENTIFIANT : 03NDPM0003

ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE DE FONCTION DES RESPONSABLES DES SERVICES ACADÉMIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS ATOS (CAFA)

Objectifs du dispositif : Permettre aux responsables académiques de la formation des personnels ATOS de mener à bien la mission qui leur est confiée, tant dans le domaine de l'ingénierie de formation, que dans celui du pilotage, de la gestion, de l'animation et du management d'équipe. Ce dispositif est conçu de façon à proposer des parcours de formation individualisés, tenant compte des besoins et des acquis de chacun des personnels concernés.

Pilote : la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Candidatures en académie avant le 12 septembre 2003

Nombre de places offertes : 20

Durée moyenne estimée : 7 jours

MODULE 1 : OBLIGATOIRE

Objectifs pédagogiques :

- 1) Construction des parcours individualisés
- 2) Évolutions de la formation continue : comment bâtir un plan de formation et se doter d'outils permettant un pilotage académique de la formation des personnels.

Contenu :

- Entretiens individuels menés sur la base de fiches de mission élaborées par les secrétaires généraux d'académie. Ces entretiens ont pour objectif la construction du parcours de formation que le stagiaire devra suivre dans le cadre de cet accompagnement à la prise de fonction et la mise en place d'un tutorat.
- La formation continue : élément clé d'accompagnement du changement. Dans un contexte de forte évolution du système éducatif et de transformations profondes des métiers exercés par les personnels ATOS, quel rôle doit jouer la formation continue.
- Le plan académique de formation, traduction des politiques nationale et académique : son élaboration, son suivi, son évaluation.
- L'outil de pilotage et de gestion de la formation : GAIA. Les concepts et l'utilisation pour un pilotage optimisé.

Public cible : responsables de CAFA nouvellement nommé

Forme/modalités : stage présentiel

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et responsables de CAFA confirmés.

Nombre de participants : 20

Durée en heures : 18

Organisation prévisionnelle : 2ème semaine d'octobre 2003 à Paris

MODULE 2 : NÉGOCIÉ

Objectifs pédagogiques : L'ingénierie de formation : du recueil des besoins à l'évaluation du plan de formation.

Contenu :

- Analyser la demande, la situation, l'environnement.
- Identifier le problème posé et formuler un diagnostic.
- Élaborer le cahier des charges du dispositif de formation.
- Construire le dispositif en conformité avec le cahier des charges et planifier sa réalisation.
- Piloter le dispositif (tableaux de bord, communication).
- Contrôler l'exécution.
- Évaluer et réguler.
- Mesurer les effets et les résultats.

Public cible : responsables de CAFA nouvellement nommé.

Forme/modalités : stage présentiel.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et responsables de CAFA confirmés.

Nombre de participants : 20

Durée en heures : 12

Organisation prévisionnelle : 2ème semaine de décembre 2003 à Paris.

MODULE 3 : NÉGOCIÉ

Objectifs pédagogiques : La gestion administrative et financière de la formation continue.

Contenu :

Gestion administrative : organisation des dispositifs

- élaborer un calendrier, un plan de travail ;
- définir et faire respecter les critères de qualité concernant l'accueil : installations, locaux, conditions matérielles ;
- gérer les convocations et les ordres de mission ;
- déterminer les conditions financières : rémunérations, remboursements des frais, etc...

Gestion financière :

- connaître les principes de comptabilité publique (modernisation des finances de l'état) ;
- élaborer le budget et mettre en place des outils de suivi (à l'aide des applications informatiques GAIA et Khéops) ;
- procéder à la liquidation des dépenses engagées en respectant la réglementation.

Public cible : responsables de CAFA nouvellement nommé.

Forme/modalités : stage présentiel.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et responsables de CAFA confirmés.

Nombre de participants : 20

Durée en heures : 12

Organisation prévisionnelle : dernière semaine de janvier 2004 à Paris.

MODULE 4 : NÉGOCIÉ

Objectifs pédagogiques : Le rôle et la place de la formation continue dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Contenu :

- Compétences individuelles et compétences collectives.
- Référentiels “métiers” et référentiels de formation.
- Les situations formatives et la prise en compte des acquis de l'expérience.
- La place de la formation dans la constitution de “viviers” de recrutement.

Public cible : responsables de CAFA nouvellement nommé.

Forme/modalités : stage présentiel.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et responsables de CAFA confirmés.

Nombre de participants : 20

Durée en heures : 12

Organisation prévisionnelle : 3ème semaine de mars 2004 à Paris

MODULE 5 : NÉGOCIÉ

Objectifs pédagogiques : Le rôle de manager du responsable de CAFA : gérer et animer une équipe. Mettre en place un plan de communication.

Contenu :

- Élaboration d'outils de GRH : fiches de postes, fiches-métiers, référentiels,...
- Techniques d'entretiens professionnels et d'animation de réunions.
- Les plans de communication internes et externes.

Public cible : responsables de CAFA nouvellement nommé.

Forme/modalités : stage présentiel.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et responsables de CAFA confirmés.

Nombre de participants : 20

Durée en heures : 12

Organisation prévisionnelle : 2ème semaine de mai 2004 à Paris.

PROFESSIONNALISATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DES PERSONNELS IATOS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

Objectifs du dispositif :

- Améliorer le pilotage de la formation continue des personnels IATOS dans les établissements.
- Aider les responsables de formation continue dans leur rôle de conseil en formation des personnels en fonction dans les établissements d'enseignement supérieur.

Pilote : la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Campagne d'inscription : selon modalités définies lors de l'appel à candidatures auprès des établissements d'enseignement supérieur.

Nombre de places : 32

Durée moyenne estimée : 5 jours

MODULE 1 : CONSEILLER EN FORMATION

Objectifs pédagogiques : Les responsables de formation continue des personnels sont amenés à conseiller de plus en plus les agents sur leur parcours ou itinéraire professionnel, à analyser les attentes, à évaluer les acquis, les niveaux et les potentialités. Ils aident également les chefs de service à proposer des formations pour la professionnalisation de leurs personnels. La formation a pour objectifs de :

- savoir intégrer la dimension de conseil en formation dans les missions du responsable de formation continue des personnels ;
- donner les outils au responsable de formation pour assumer et optimiser son rôle de conseiller en formation dans un établissement d'enseignement supérieur.

Contenu :

Le stage se déroulera autour de trois axes :

1) Éléments de réflexions

- Les différents objectifs possibles d'une formation pour un agent ou un service.
- Le rôle de conseiller en formation.
- Le bilan de compétences et le bilan professionnel.
- Les référentiels de métiers.

2) Les connaissances nécessaires

- connaissance de l'environnement professionnel et socio-économique (privé et public)
- connaissance de la législation du travail
- connaissance des outils et réseaux à disposition :
 - . outils : documentation, supports informatisés.....
 - . réseaux : centre de ressources, associations professionnelles....

3) Les techniques à acquérir

- Connaissance de soi :
 - . pour mieux contrôler ses émotions ;
 - . pour être disponible et être à l'écoute des autres ;
 - . pour mieux écouter et respecter les projets d'autrui.
- Techniques d'évaluation :
 - . permettant de mieux évaluer, lors de l'entretien, les capacités des individus à entreprendre et suivre une formation ;
 - . permettant de mieux repérer les savoir-faire des individus. ;
 - . permettant de mieux évaluer les acquis professionnels ;
 - . permettant de mieux orienter et conseiller.

MODULE 1 : CONSEILLER EN FORMATION (suite)

- Techniques de diagnostic :
 - . permettant de mieux analyser avec discernement et recul une situation, un problème ;
 - . permettant de mieux discerner ce qui relève d'autres compétences ;
 - . permettant de mieux analyser la nature du besoin en formation.
- Techniques de communication :
 - . pour mieux s'adapter à des publics variés pour établir un dialogue ;
 - . pour mieux activer les motivations des individus.

Public cible : Responsables ou personnes en charge de la formation continue des personnels dans les établissements d'enseignement supérieur.

Forme/Modalités : Stage présentiel

- Exposés, débats pour les deux premiers thèmes.
- Exposés, débats, mises en situation pour le troisième thème.
- Supports : documents écrits et audiovisuels, brochures, dépliant, cd rom, internet.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et université organisatrice.

Module obligatoire

Nombre de participants : effectif maximum par groupe : 12 personnes.

Durée en heures : 18

Session :

Dates : trois journées à déterminer au 1er trimestre 2003-2004.

Lieu : Université de Franche-Comté Besançon.

MODULE 2 : PILOTER L'ACTIVITÉ DE FORMATION

Objectif pédagogique :

- Savoir reconnaître et sélectionner les indicateurs pertinents pour suivre l'activité de formation et les intégrer dans une démarche qualité.
- Maîtriser la méthodologie de construction d'un tableau de bord de la formation.
- Optimiser les outils de pilotage et de contrôle de l'activité formation.
- Maîtriser la gestion financière : budget prévisionnel, arbitrages budgétaires, bilan financier...
- Savoir rendre compte de l'activité formation à travers un rapport d'activité ou un bilan social.

Contenu :

1) De l'intérêt d'un tableau de bord

- intégration des dimensions politique, administrative, technique, logistique, budgétaire... de la formation dans une démarche qualité ;
- lisibilité de l'activité formation ;
- pilotage au quotidien.

2) Processus d'élaboration d'un tableau de bord de la formation

- les concepts : critères, indicateurs, captage, mesure, etc.
- la méthodologie d'élaboration ;
- la maintenance et le suivi ;
- le contrôle de cohérence et de pertinence ;
- les adaptations nécessaires.

3) Gestion financière de la formation

- les modes de financement ;
- l'établissement d'un budget prévisionnel ;
- l'évaluation du ratio coût/pertinence d'une action de formation, et les arbitrages nécessaires ;
- les éléments d'analyse d'un bilan financier.

4) Rendre compte de l'activité formation

- le rapport d'activité ;
- le volet formation du bilan social.

Public cible : responsables ou personnes en charge de la formation continue des personnels dans les établissements d'enseignement supérieur.

Forme/Modalités

Alternance :

- d'apports théoriques ;
- de résolution collective de cas concrets ;
- d'échanges d'expériences.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et université organisatrice

Module obligatoire

Nombre de participants : effectif maximum par groupe : 20 personnes.

Durée en heures : 12

Session :

Dates : deux journées à déterminer au 1^{er} trimestre 2003-2004.

Lieu : Université de Nice Sophia-Antipolis.

IDENTIFIANT : 03NDPM0004

RÉFORME DES RETRAITES

Objectifs du dispositif : S'approprier la réforme des retraites et ses décrets d'application, afin que les services des pensions soient en mesure de les mettre en oeuvre dans les meilleurs délais.

Pilotage : la mission de la formation de la DPMA et le bureau DPMA C3.

Nombre de places : 250

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE : LA RÉFORME DES RETRAITES - MISE EN ŒUVRE

Objectifs pédagogiques :

Présentation de la réforme (service des pensions de l'éducation nationale).
Mise en œuvre pratique.

Contenu :

- Présentation.
- Le dossier.
- Les procédures.
- Information des futurs retraités.

Public cible : les responsables des services académiques de pensions, ceux des Inspections académiques, ceux des établissements de l'enseignement supérieur, les gestionnaires des bureaux de personnels du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et du ministère des sports concernés par les dossiers de pension.

Forme/Modalités : regroupement en 3 centres interacadémiques.

Responsable pédagogique : bureau DAFE3

Module obligatoire

Nombre de participants : 250

Durée en heures : 12 heures

Session : 1

Groupe Nord et DOM : Amiens, Caen, Créteil, Guadeloupe, Guyane, Lille, Martinique, Paris, Rennes, Réunion, Rouen et Versailles.

Dates : entre le 15 octobre et le 15 novembre 2003

Lieu : Paris

Session : 2

Groupe Ouest : Bordeaux, Limoges, Nantes, Orléans-Tours, Poitiers et Toulouse.

Dates : entre le 15 octobre et le 15 novembre 2003

Lieu : Bordeaux

Session : 3

Groupe Est : Aix-Marseille, Besançon, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, Reims et Strasbourg.

Dates : entre le 15 octobre et le 15 novembre 2003

Lieu : Nice

Adaptations à l'emploi

Ces dispositifs ne concernent que les personnels nouvellement nommés à des emplois dont le nombre restreint ne permet pas une formation académique. Ces regroupements nationaux ont pour objectif de faire acquérir à ces personnels les savoirs et savoir-faire de leur nouvelle fonction et de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques.

Ces formations ne font pas l'objet d'une campagne d'inscription.

Les personnels concernés n'ont pas à effectuer une inscription. Ils seront directement convoqués par le service de formation de leur académie. L'ensemble des informations concernant chaque dispositif leur sera communiqué en temps utile.

Seul, le service de formation de chaque académie concernée doit procéder, en relation avec le responsable de formation à cette inscription du 1^{er} au 19 septembre 2003, conformément à la note technique de la page 33.

Il doit pour cela connaître les noms et coordonnées des personnels nommés dans son académie par l'intermédiaire des services de gestion.

Le tableau suivant indique les personnels concernés et précise les dispositifs, modules ou sessions, programmés pour l'année 2003-2004 et leur identifiant.

INTITULÉ	IDENTIFIANT
Conseillers techniques de service médical, infirmier ou social en poste à responsabilité dans les services académiques ou départementaux Module 1 : automne 2003 Module 2 : 1 ^{er} trimestre 2004	03NDPM0005
Techniciens de l'éducation nationale Module 1 : automne 2003 Module 2 : 1 ^{er} trimestre 2004	03NDPM0006
Chargés de documentation des services académiques de formation des personnels Module unique : octobre 2003	03NDPM0007

Actions de formation “hautes technologies de l’informatique” destinées aux personnels informaticiens des services académiques et de l’administration centrale

La sous-direction du pilotage de l’informatique (SDPI bureau DPMA A3) propose des actions de formation “hautes technologies de l’informatique” organisées au niveau national à l’attention des personnels informaticiens des services académiques et de l’administration centrale.

Le Programme National de Pilotage pour les actions organisées par la SDPI (DPMA A3) est accessible au travers d’une application GAIA spécifique à l’adresse :

www.orion.education.fr/dpma-a3.

Les candidatures

L’application GAIA permet la consultation des dispositifs de formation proposés pour une campagne considérée, notamment celle des programmes, contenus et prérequis spécifiques à une action. La pré-inscription individuelle du stagiaire aux sessions de formations souhaitées et une validation par le niveau hiérarchique supérieur s’effectuent également au travers de l’application GAIA. En fonction du nombre des inscrits, la SDPI se réserve la possibilité d’organiser des sessions complémentaires ou d’en supprimer.

En cas de nouvelles sessions, les dates retenues seront alors communiquées en temps utile aux personnes concernées.

Pour ce dernier trimestre, de nouvelles actions

de formations complémentaires pourront être programmées, elles feront l’objet d’une information spécifique à destination des services académiques.

Les actions proposées chaque année se déclinent en 2 catégories :

1) Les journées techniques, séminaires et conférences

Les séminaires et conférences sont organisés à l’attention des chefs de centre informatique et des responsables des équipes nationales, elles ont pour objectif le perfectionnement professionnel et l’accompagnement à l’évolution technologique. Les journées techniques s’adressent à des publics définis selon la nature du regroupement avec pour objectif de sensibiliser aux technologies “pointues” et leurs impacts sur les systèmes.

2) Les dispositifs phares

Ces sessions de formation répondent aux besoins d’accompagnement à la mise en œuvre dans les services des différentes composantes techniques et logicielles des systèmes d’information. Elles s’inscrivent dans les axes de progrès définis dans le Schéma Stratégique des Systèmes d’Information et des Télécommunications (S3IT).

Quatre dispositifs ont été retenus :

- de l'architecture réseau à l'architecture de sécurité
- sensibilisation sur la sécurité des systèmes d'information
- accompagnement au changement ; l'alternative des suites bureautiques, l'offre libre et client léger
- maintien du potentiel aux technologies et outils.

Ces dispositifs s'attachent dans tous les cas où cela est possible à rapprocher la formation de l'intéressé. Ainsi, lorsque la demande académi-

que est suffisante (plus de 8 personnes souhaitant participer à une même action), et que les contraintes logistiques le permettent, des sessions pourront être organisées localement. Ces actions ne figureront pas au PNP et seront programmées en coordination avec le service.

Il n'en reste pas moins que la spécificité de l'informatique, le haut niveau de technicité de ces formations, et le nombre limité de spécialistes par domaine et par service nécessitent qu'un grand nombre de ces actions se déroulent chez les prestataires en région parisienne.

LES JOURNÉES TECHNIQUES, SÉMINAIRES ET CONFÉRENCES DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2003

Les journées techniques

Les journées Système et Réseau (J'SR)

90 places : regroupement des ingénieurs système et ingénieurs réseau des académies les 10/11 décembre 2003 à Paris.

Les journées du pilotage

130 places : regroupement des personnes chargées du déploiement des outils d'aide à la décision (ETL, produits de reporting) et des administrateurs des cellules de pilotage (une personne par CATI et une personne par CDTI) 3/4 décembre 2003 à Paris.

Thème : la suite décisionnelle

Les journées CRIA

100 places (2 ou 3 personnes par académie) 3/4 décembre 2003 à Paris.

Thème : La sécurité informatique

Journée ISR (Ingénieur Sécurité RACINE)

30 places : un ISR par académie 13 novembre 2003

Thème : les évolutions des infrastructures, RACINE API et RACINE AGRIATES

JTECH (Les Journées des correspondants techniques des académies)

60 places (2 personnes par académie)

Thème : sensibilisation autour de la suite décisionnelle et l'administration de base de données

Les séminaires et conférences

Séminaire "les tendances de l'informatique"

à Vichy, 4 journées à destination des chefs de centre et des responsables des équipes nationales de développement et de diffusion (100 personnes), 13/16 octobre 2003.

Conférences "technologies et management"

5 places à Paris pour chacune des conférences à destination des chefs de centre (CATI et CDTI). 10 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2003.

Les dispositifs phares

DE L'ARCHITECTURE RÉSEAU À L'ARCHITECTURE DE SÉCURITÉ

L'objectif du dispositif est :

- d'offrir une vision globale de l'architecture réseau et une bonne connaissance des techniques mises en œuvre, mieux comprendre les concepts et le vocabulaires liés aux architectures réseau et de sécurité ;
- de renforcer l'offre de formation à destination des catégorie B des équipes informatiques ;
- d'aider ces personnels à la préparation des concours ITRF.

Deux modules seront proposés à toutes les académies d'ici fin 2003. Dès janvier 2004, les modules suivant du dispositif (État de l'art des technologies de l'internet, la sécurité IP et internet, la sécurité Linux, la sécurité NT et la sécurité du poste de travail) seront inscrits au PNP SDPI pour la période janvier - juillet 2004).

Objectif pédagogique : développer les compétences professionnelles en terme d'architecture réseau pour mieux appréhender les évolutions technologiques et maîtriser l'interaction entre l'architecture technique et l'architecture applicative.

Pilote : bureau des études techniques et des plans d'informatisation DPMA A3.

Campagne d'inscription : GAIA

Nombre de places : 50 par académie.

Durée moyenne estimée : 4 jours

Modules proposés :

- Architecture TCP - IP vision globale LAN/Wan .
- Les nouveaux réseaux locaux Switching/vlan IP.

Lieu : dans chaque académie.

Public cible : administrateurs des systèmes d'Informations et techniciens support de niveau 1.

Durée en jours : 1 ou 3 jours selon le module, de 10 à 50 places à chaque session.

Date des sessions : à déterminer.

SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Objectif du dispositif :

Dans le cadre du projet "shéma directeur de la sécurité" inscrit comme projet prioritaire au S3IT, des axes de progrès liés à la protection des données, à la sensibilisation des utilisateurs ont été définis. Afin d'accompagner ce projet, le dispositif de formation s'articule autour de journées de séminaire à l'attention de l'encadrement des académies et de journées de sensibilisation pour les chefs d'établissements.

Pilote : bureau des études techniques et des plans d'informatisation DPMA A3

Campagne d'inscription : GAIA

Nombre de places : 60 par académie

Durée moyenne estimée : 1 jour

Module proposé : Sensibilisation des décideurs académiques à la sécurité informatique des systèmes d'information.

Lieu : dans chaque académie

Public cible : les décideurs et responsables académiques (recteur, secrétaire général, responsables de division du rectorat et inspections académiques)

Durée en jours : 1/2 journée ou 1 jour selon le module

Date des sessions : à compter d'Octobre 2003, date à déterminer par académie

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT ; L'ALTERNATIVE DES SUITES BUREAUTIQUES, L'OFFRE LIBRE ET CLIENT LÉGER

Objectif du dispositif :

Accompagner le changement en matière d'outils bureautique de l'offre libre dans les académies, cette formation de formateurs permettra d'accompagner les utilisateurs finaux.

Pilote : bureau des études techniques et des plans d'informatisation

Campagne d'inscription : GAIA

Nombre de places : 12

Durée moyenne estimée : 3 jours

Module proposé : StarOffice Quick Start 6.0

Lieu : dans chaque académie

Public cible : formation de formateurs

Durée en jours : 3 jours

Date des sessions : 6 sessions d'Octobre à décembre

MAINTIEN DU POTENTIEL AUX TECHNOLOGIES ET AUX OUTILS

Objectif du dispositif :

Développer les compétences professionnelles et améliorer la maîtrise des outils qui composent les systèmes d'information.

Pilote : bureau des études techniques et des plans d'informatisation DPMA A3 et bureau des projets et des produits nationaux DPMA A1 (pour le module Formation de formateurs).

Campagne d'inscription : GAIA

Module proposé : Administration de base de données.

Lieu : Paris ou en académie.

Public cible : administrateurs de base de données.

Durée en jours : 3 jours

Nombre de places : 12 places à chaque session.

Date des sessions : 6 sessions d'octobre à décembre.

Module proposé : Convergence voix-données

Lieu : Paris

Public cible : ingénieurs système et réseau

Durée en jours : 3 jours

Nombre de places : 12 places à chaque session

Date des sessions : 2 sessions en octobre et 2 sessions en novembre

Module proposé : Conception et production à l'aide de l'outil de reporting eHealth*.

Lieu : Aix-en-Provence, Paris et Toulouse.

Public cible : chef de centre informatique et responsable système et réseaux.

Durée en jours : 1 jour

Nombre de places : 12 places à chaque session.

Date des sessions : 4 sessions courant octobre/novembre.

Module proposé :

- Langages de développement : acquérir les techniques de conception pour le développement d'applications JAVA.

- Introduction à l'objet, architectures objets distribués, java et java avancé, analyse et conception avec UML.

Lieu : Paris

Public cible : équipes de développement des applications nationales.

Durée en jours : 1 à 5 jours selon le module

Nombre de places : 12 places

Date des sessions : 4 sessions d'octobre à décembre

Module proposé : Formation de formateurs ; animation, conception pédagogique, construction d'un plan de formation.

Lieu : Paris

Public cible : équipes de diffusion des applications nationales

Durée en jours : 2 ou 3 jours selon le module

Nombre de places : 12 places

Date des sessions : 4 sessions d'octobre à décembre (à déterminer).

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION AUX DISPOSITIFS DU PNP DE LA DPMA

Note technique à l'attention des candidats

Ce Programme National de Pilotage est constitué de dispositifs qui comprennent chacun un ou plusieurs modules. La candidature se fait sur le dispositif, puis le candidat sélectionne le ou les modules auxquels il souhaite participer. Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement la sélection des modules obligatoires. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module.

- **facultatifs** : le candidat choisit de participer au(x) module(s) du dispositif qui correspond(ent) à ses attentes.

- **négociés** : la participation à ce type de module est décidée lors d'un entretien entre le candidat et le responsable de formation. Toutefois, le candidat peut pré-sélectionner le (ou les) modules(s) qu'il demande à suivre.

Les candidatures sont à transmettre au rectorat de l'académie d'exercice, à l'attention du responsable du service académique de la formation des personnels ATOS. Elles sont à établir à l'aide du formulaire joint (une fiche par candi-

dature et par dispositif).

Ces candidatures doivent être effectuées avant le 12 septembre 2003.

Certains dispositifs ne sont pas ouverts à candidature individuelle. Les listes des personnes à inscrire sont directement arrêtées par le recteur. Les services académiques de formation recueillent l'ensemble des candidatures à partir desquelles le recteur établit une liste hiérarchisée, et fait procéder aux inscriptions sous intranet.

Les listes définitives des participants aux dispositifs de formation du PNP sont arrêtées par la mission de la formation de la DPMA.

Les services de formation de l'académie d'origine du candidat retenu lui délivreront un ordre de mission.

Toute personne dont la candidature à un dispositif de formation du PNP a été retenue et qui ne peut pas y participer, quel que soit le motif, préviendra le service académique de formation le plus tôt possible, afin que l'administration centrale soit en mesure de procéder à son remplacement.

FICHE DE CANDIDATURE À UN DISPOSITIF DU PNP - DPMA

(une fiche par candidature)

Monsieur Madame Mademoiselle Code établissement (réservé au service académique) :

Formateur OUI NON

Nom : Prénom :

Adresse administrative :

.....

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax : Mél :

Corps/Grade :

Discipline :

Fonction :

Candidature au dispositif de formation :

Identifiant :

Intitulé :

.....

Dates :

Lieu :

À ne renseigner que pour la candidature à des dispositifs comportant plusieurs modules :

Inscription à tous les modules

ou

au(x) module(s) suivant(s) :

Intitulé :

Intitulé :

Intitulé :

Pour mémoire, candidatures à des dispositifs antérieurs de formation du PNP de la DPATE :

Identifiant :

Identifiant :

Identifiant :

Avis du supérieur hiérarchique :

Note technique à l'attention des services académiques de formation

Le candidat doit être inscrit au dispositif choisi. On doit ensuite sélectionner les modules sur lesquels il s'est positionné. Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement la candidature à tous les modules. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module ;
- **facultatifs** : l'inscription est fonction du choix du candidat ;
- **négocié** : l'inscription se fera à l'issue de l'entretien de positionnement qui doit se dérouler lors du 1^{er} module. Toutefois, le candidat peut pré-sélectionner le (ou les) module(s) qu'il demande à suivre.

Seuls sont ouverts à candidature les dispositifs portant, la mention :

“Candidatures en académie avant le 12 septembre 2003”.

Attention “sans candidature” ne signifie pas sans inscription.

Les dispositifs de formation portant la mention "sans candidature", font l'objet d'une inscription directe par le service de formation académique

à partir des informations qu'il doit obtenir auprès des services concernés de son académie ou du responsable de formation de la mission de la formation des personnels de la DPMA.

L'inscription des candidats se fait impérativement sur le serveur intranet du PNP, accessible à l'adresse suivante :

<http://tag.ac-orleans-tours.fr/npnpaca>

Seuls les services académiques de formation des personnels de l'éducation nationale peuvent accéder à ce site, grâce au nom d'utilisateur et au mot de passe qui leur ont été communiqués en avril 2000.

Ces références ne doivent pas être diffusées.

L'inscription des candidats se fait sur liste principale limitée au nombre de places offertes à votre académie et qui est affiché sur l'écran.

La date butoir pour chaque campagne d'inscription passée, aucune saisie, modification ou annulation n'est possible. Seule la consultation des candidatures est accessible.

Une seule campagne d'inscription est prévue ; le détail en est indiqué dans le tableau ci-dessous.

INTITULÉ DE LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION	PÉRIODE D'INSCRIPTION PAR LE SERVICE	PÉRIODE DE CONSULTATION DES CANDIDATURES RETENUES
Candidatures en académie avant le 12 septembre 2003 ou sans candidature	1 ^{er} septembre 2003 au 19 septembre 2003	À partir du 24 septembre 2003
Adaptation à l'emploi (sans candidature)		

Actions de formation destinées aux personnels de l'enseignement supérieur

La direction des personnels, de la modernisation et de l'administration met en place, au niveau national, des actions de formation exclusivement réservées aux personnels en fonction dans les établissements d'enseignement supérieur.

Elles sont sélectionnées, chaque année, par une commission nationale, à partir des réponses des établissements à un appel à projets.

Les établissements sont systématiquement et directement destinataires des programmes, calendriers et modalités d'inscription des actions organisées, pour lesquelles les fiches de candidature doivent être transmises aux établissements organisateurs, revêtues des visas nécessaires.

Les formations proposées pour le deuxième semestre 2003 figurent ici pour information.

LES UNIVERSITÉS D'AUTOMNE

Ces actions de formation s'adressent principalement aux personnels techniques exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur.

Au nombre de 22 pour l'année 2003, chacune se déroule sur 5 jours, de septembre à décembre, avec pour objectif d'apporter des compléments de formation professionnelle répondant aux évolutions technologiques, au renouvellement des procédures expérimentales ou à l'avancée des connaissances théoriques.

Risques spécifiques et généraux en laboratoire de chimie et biologie

Université de Caen - du 8 au 12 septembre 2003

Les établissements d'enseignement supérieur et les grands établissements face aux risques technologiques et/ou naturels majeurs

Université de Haute - Alsace - SERFA - du 6 au 10 octobre 2003

Gestion d'un parc d'équipements de laboratoire et capacité des moyens de mesure

Institut national polytechnique de Toulouse - du 3 au 7 novembre 2003

Mise en place d'une démarche qualité certifiée ISO 9000.

Application au cas spécifique d'un laboratoire de recherche

Université Paris 7 - du 13 au 17 octobre 2003

La gestion des déchets

Université Lille 1 - du 22 au 26 septembre 2003

Imprimerie/reprographie : management stratégique, concepts, outils, démarche qualité

Université Toulouse 2 - du 29 septembre au 3 octobre 2003

Production de protéine recombinante et transduction peptidique

Université Rennes 1 - du 8 au 12 septembre 2003

Biologie moléculaire : initiation théorique et expérimentale

Université Paris 7 - du 22 au 26 septembre 2003

Ingénierie et caractérisation des surfaces

Université Bordeaux 1 - du 13 au 17 octobre 2003

Usinage sur machine à commande numérique (niveau 2 : perfectionnement) Université Lille 1 - du 29 septembre au 3 octobre 2003
CAO : perfectionnement Autocad et 3D Université Lille 1 - du 15 au 19 septembre 2003
Capteurs - Instrumentation Institut universitaire de technologie de Saint - Nazaire - du 1 au 5 septembre 2003
Vision artificielle et contrôle qualité : utilisation du logiciel MATLAB et des boîtes à outils correspondantes Université Montpellier 2 - du 27 au 31 octobre 2003
Mise en œuvre du logiciel LABVIEW pour l'acquisition et le traitement de données Université Montpellier 2 - du 27 au 31 octobre 2003
Choix du procédé et maîtrise de soudage École nationale supérieure des arts et métiers de Bordeaux - du 8 au 12 septembre 2003
Création multimédia : streaming video et rich media Université Lille 1 - du 6 au 12 octobre 2003
La gestion des droits dans la production et la diffusion audiovisuelle et multimédia Universités Toulouse 1 et 2 - du 3 au 7 novembre 2003
Outils de création d'un support d'enseignement en formation ouverte et à distance Université Nancy 1 - du 6 au 10 octobre 2003
Optimisation d'un site WEB Université de Haute - Alsace - du 17 au 21 novembre 2003
Gestion de projet d'EAT - Enseigner et apprendre avec les technologies Université Grenoble 3 - du 15 au 19 septembre 2003
Introduction au développement d'une application de calcul scientifique Université Grenoble 1 - du 20 au 24 octobre 2003
Modélisation spatio - temporelle et utilisation des systèmes d'information géographique dans les études d'écologie Université de Poitiers - du 3 au 7 novembre 2003

PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - DE ANNÉE 2003-2004

■ La création récente de la direction de l'encadrement et celle de l'école supérieure de l'éducation nationale marquent la volonté ministérielle de donner aux cadres du système éducatif un rôle déterminant dans les évolutions majeures qui sont en cours.

Qu'il s'agisse de la modernisation de l'État ou du processus de décentralisation, les personnels de l'encadrement, au plus près du terrain, verront leurs missions s'étendre et se complexifier : explicitation et mise en œuvre des orientations nationales, mais aussi conduite de projets dans un contexte d'autonomie accrue des établissements, mobilisation des acteurs, relations renforcées avec les collectivités territoriales et plus généralement les partenaires locaux, tout cela exige des compétences nouvelles ou élargies, intercatégorielles, évoluant avec la carrière et les missions successives, et donc le développement notable de la formation permanente qui sera le véritable levier du changement.

L'école supérieure de l'éducation nationale accompagnera ces évolutions, en assurant le pilotage national de la formation

des cadres par un travail en étroite collaboration avec les académies et les établissements d'enseignement supérieur, en favorisant les partenariats avec les différentes directions de l'administration centrale, les autres ministères, ainsi qu'avec les organismes européens et internationaux d'éducation et de formation.

Publié conjointement avec la DPMA, le présent programme national de pilotage de l'encadrement pour le second semestre de l'année 2003 esquisse ces perspectives, en rapport avec les grands chantiers ministériels. Outre les adaptations à l'emploi et les animations de réseaux, ce programme propose quelques dispositifs significatifs. Relayés et déclinés au niveau académique, ceux-ci contribueront à la professionnalisation des personnels d'encadrement, leur permettant ainsi de faire face aux mutations de la gestion du système éducatif.

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,
La directrice de l'encadrement
Marie-France MORAUX

LISTE DES DISPOSITIFS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2003

PAGE		IDENTIFIANT
38	<p>Professionnalisation de l'encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnels de direction et d'inspection : le pilotage pédagogique partagé de l'EPLÉ - Établissements secondaires et collectivités territoriales - Session d'études pour l'enseignement supérieur - Veille sociale et prévention des conflits - Risques majeurs : mise en sûreté des établissements d'enseignement - L'accueil des élèves handicapés dans les établissements du second degré 	<p>03NDEN0001</p> <p>03NDEN0002</p> <p>03NDEN0003</p> <p>03NDEN0004</p> <p>03NDEN0005</p> <p>03NDEN0006</p>
45	<p>Formations périodiques et animation des réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres interprofessionnelles de service public dans le cadre du réseau des écoles de service public - Prévention et traitement des atteintes sexuelles dans les établissements du second degré - Réseau des directeurs des relations et ressources humaines - Regroupement des personnels de direction rentrant en France métropolitaine 	<p>03NDEN0007</p> <p>03NDEN0008</p> <p>03NDEN0009</p> <p>03NDEN0010</p>
54	<p>Adaptations à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - IA-IPR détachés dans un emploi d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale - IA-IPR détachés dans un emploi d'adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale - IA-IPR établissement et vie scolaire recrutés sur liste d'aptitude - IA IPR disciplinaires recrutés sur liste d'aptitude - Inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré recrutés sur liste d'aptitude en 2003 - Inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO) recrutés sur liste d'aptitude - Inspecteurs de l'éducation nationale - enseignement technique/ enseignement général (IEN-ET/EG) recrutés sur liste d'aptitude - Inspecteurs de l'éducation nationale - enseignement technique/ enseignement général (IEN-ET/EG) : . nommés sur un poste administratif et financier en apprentissage . nommés sur un poste de formation continue . conseillers d'un inspecteur d'académie nommés en 2003 - Directeurs de CIO nommés au 1er septembre 2002 - Directeurs de CIO nommés au 1er septembre 2003 - Conseillers auprès d'un recteur : DAËT, DAFCO, CSAIO - Secrétaires généraux d'académie et secrétaires généraux d'académie adjoints - Secrétaires généraux d'inspection académique - Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur - Directeurs des relations et ressources humaines - Agents comptables d'établissement public d'enseignement supérieur - Conseillers d'administration scolaire et universitaire - Formation à la prise de fonction d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel 	<p>03NDEN0011</p> <p>03NDEN0012</p> <p>03NDEN0013</p> <p>03NDEN0014</p> <p>03NDEN0015</p> <p>03NDEN0016</p> <p>03NDEN0017</p> <p>03NDEN0018</p> <p>03NDEN0019</p> <p>03NDEN0020</p> <p>03NDEN0021</p> <p>03NDEN0022</p> <p>03NDEN0023</p> <p>03NDEN0024</p> <p>03NDEN0025</p> <p>03NDEN0026</p> <p>03NDEN0027</p> <p>03NDEN0028</p> <p>03NDEN0029</p> <p>03NDEN0030</p>

Professionnalisation de l'encadrement

IDENTIFIANT : 03NDEN0001

**PERSONNELS DE DIRECTION ET D'INSPECTION :
LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE PARTAGÉ DE L'EPLÉ**

Objectifs du dispositif : favoriser la coordination et la concertation entre les différents acteurs qui interviennent dans l'organisation et le pilotage pédagogique de l'EPLÉ.

Pilote : direction de l'encadrement.

Campagne d'inscription : sans candidature ; liste arrêtée par le recteur

Nombre de places : 180

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Favoriser de nouvelles relations dans le cadre du conseil et de l'aide aux établissements.

Déterminer pour les personnels de direction et d'inspection des objectifs pédagogiques communs et transversaux.

Contenu

L'organisation pédagogique de l'EPLÉ : état des lieux

La mise en œuvre d'un pilotage pédagogique partagé :

- complémentarité des personnels de direction et d'inspection ;
- état des actions de formation engagées en académies.

Public cible : pour chaque académie.

Le doyen des IA-IPR

Le coordonnateur des IEN-ET/EG ou un IEN-ET/EG le représentant.

Deux IA-IPR dont un IA-IPR/EVS.

Un CASU comptable et/ou gestionnaire d'EPLÉ.

Un personnel de direction ayant en charge la formation des personnels d'encadrement.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsables pédagogiques

L'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

L'école supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 180

Durée en heures : 18

Session :

Dates : 12, 13 et 14 novembre 2003.

Lieu : ESEN - Poitiers

IDENTIFIANT : 03NDEN0002

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objectifs du dispositif : Favoriser une réflexion sur les évolutions prévisibles au sein des collèges et des lycées du fait de certains transferts de compétences aux régions, dans un contexte d'autonomie accrue des établissements.

Pilote : direction de l'encadrement.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 12 septembre 2003.

Nombre de places : 150

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Informar les responsables académiques chargés de l'accompagnement des équipes de direction sur les évolutions structurelles en cours.

Leur faire appréhender les conséquences de ces évolutions à court et moyen terme sur les missions des personnels et le pilotage des établissements.

Contenu

Mise en place des expérimentations académiques sur l'autonomie accrue des EPLE et resserrement des liens avec les collectivités territoriales.

Conséquences pour le pilotage des établissements du transfert aux régions de certaines catégories de personnels

Public cible : SGA, IA-IPR/EVS, PVS, DRRH.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : École supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 150

Durée en heures : 18

Session :

Dates : 9, 10 et 11 décembre 2003.

Lieu : ESEN - Poitiers.

IDENTIFIANT : 03NDEN0003

SESSION D'ÉTUDES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Objectifs du dispositif

Amorcer un cycle d'échanges régulier à partir de 2004 pour les personnels d'encadrement des établissements d'enseignement supérieur.

Pilote : direction de l'encadrement.

Campagne d'inscription : sans candidature.

Nombre de places : 100

Durée moyenne estimée : 1 jour

MODULE UNIQUE**Objectifs pédagogiques**

Favoriser le partage des informations et des connaissances, la mutualisation des pratiques et la réflexion collective sur les évolutions en cours.

Contenu

Étude d'un thème à définir dans un domaine de responsabilité précis, ayant trait par exemple aux conséquences de la mise en place de la loi organique, du budget global des établissements.

Public cible : SGEPEs, agents comptables, chefs des services financiers.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : École supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 100

Durée en heures : 6

Session :

Dates : novembre 2003.

Lieu : Paris

IDENTIFIANT : 03NDEN0004

VEILLE SOCIALE ET PRÉVENTION DES CONFLITS

Objectifs du dispositif

L'objet de la veille sociale est de prévenir les conflits sociaux. Elle doit permettre d'optimiser la régulation sociale dans l'institution par le management et la communication. Plutôt que de négocier pendant ou après le conflit, elle repose essentiellement sur la négociation sociale anticipée.

Ses outils sont ceux de l'observation de l'évolution des relations sociales : élaboration de tableaux de bord de suivi du climat social, définition de "clignotants" d'alarme, etc. Elle nécessite l'implication du management de proximité et la dynamisation du dialogue social.

Après les sessions de formation sur le dialogue social, il paraît souhaitable de prévoir un approfondissement des acquis sur le thème spécifique de la veille sociale afin d'anticiper et de prévenir les conflits sociaux.

Pilote : direction de l'encadrement.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 12 septembre 2003.

Nombre de places : 60

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE UNIQUE**Objectifs pédagogiques :**

Acquérir les moyens et les méthodes permettant d'identifier :

- le système actuel de veille sociale en académie ;
- les différents types de communication sociale et les acteurs institutionnels pour chaque niveau hiérarchique de compétence ;
- les différents champs de dialogue social et de communication affectés à chacun de ces niveaux.

Contenu :

La lisibilité des relations entre les différents acteurs de la veille sociale (à l'interne) et du dialogue social (à l'externe).

Les contenus de ces relations.

Les moyens et méthodes de mise en place d'un système et d'une stratégie de veille sociale.

Public cible : DRRH et secrétaires généraux d'académie.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Confrontation et comparaison d'expériences et de pratiques : débats, exposés, travaux de groupes, simulations.

Responsable pédagogique : École supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 60

Durée en heures : 18

Session :

Dates : du 15 au 17 décembre 2003

Lieu : Paris

IDENTIFIANT : 03NDEN0005

RISQUES MAJEURS : MISE EN SÛRETÉ DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT

Objectif du dispositif

Dans son B.O. du 30 mai 2002, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche publiait, à destination de l'ensemble des écoles et des établissements, un guide pour l'élaboration d'un "Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs" (PPMS).

Afin de favoriser la mise en œuvre des PPMS, un dispositif national pluriannuel a été mis en place avec un premier regroupement des différents acteurs concernés. Ce regroupement, qui s'est déroulé en janvier 2003, a eu pour objectif d'engager une réflexion commune et de renforcer une articulation cohérente des réponses apportées.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux, représente l'un des garants de cette cohérence, condition essentielle à la bonne mise en œuvre de ces plans.

Ce séminaire s'adresse spécifiquement aux IA-DSDEN afin qu'ils puissent promouvoir et développer ces "plans particuliers" au sein des établissements d'enseignement. La présence de secrétaires généraux d'académie permettra en outre de favoriser la coordination des actions envisagées. Il s'inscrit dans la continuité d'un dispositif d'information sur ce thème et fait suite en particulier au séminaire des 28 et 29 janvier 2003 qui était destiné à l'ensemble des acteurs de terrain chargés de ces questions de sécurité.

Pilotes

- Direction de l'encadrement.
- Direction de l'enseignement scolaire.
- Observatoire national de la sécurité.
- Ministère de l'écologie et du développement durable.
- Ministère de l'intérieur, direction de la défense et de la sécurité civiles.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 12 septembre 2003.

Nombre de places : 100

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Apporter aux IA-DSDEN les éléments nécessaires au développement des dispositifs de prévention et de protection visant la mise en sûreté des personnes dans les établissements d'enseignement.

Contenu

- Identification des risques.
- Le rôle et les prérogatives des autorités territoriales.
- L'articulation entre les différents intervenants dans le domaine des risques majeurs.
- L'action départementale en académie :
 - . le rôle des bassins de formation ;
 - . les dispositifs, les modalités d'organisation et de formation, les supports pédagogiques existant.
- La prise en compte de la dimension pédagogique dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un PPMS face aux risques majeurs.

Public cible

Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale
Secrétaires généraux d'académie

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : École supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 100

Durée en heures : 12

Session :

Dates : 21 et 22 octobre 2003

Lieu : Paris

IDENTIFIANT : 03NDEN0006

L'ACCUEIL DES ÉLÈVES HANDICAPÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS
DU SECOND DEGRÉ

Objectifs du dispositif

Les circulaires du mois d'avril 2002, outre qu'elles réaffirment la place de l'intégration scolaire des élèves handicapés dans les écoles "ordinaires", donnent une place nouvelle et particulière aux établissements du second degré. La mise en place d'une politique académique nécessite que soient formés à ces problématiques particulières des personnels d'encadrement susceptibles d'occuper des fonctions de conseiller de recteur, et de devenir personnes ressources pour la conception de formations liées à cette problématique.

Pilotes

Direction de l'encadrement.

Direction de l'enseignement scolaire, mission AIS.

Campagne d'inscription : sans candidature ; liste arrêtée par le recteur.

Nombre de places : 30

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques : Donner aux personnels d'encadrement conseillers de recteurs des outils pour élaborer une politique académique d'accueil des élèves handicapés dans les établissements scolaires du second degré.

Contenu

- Historique et cadre institutionnel de l'AIS.
- Aspects réglementaires et juridiques.
- Partenariats.
- Aspects pédagogiques et éducatifs (rôle des assistants de vie scolaire et des auxiliaires de vie scolaire).
- Formation et accompagnement des personnels qui exercent dans les établissements scolaires.

Public cible : Personnels d'encadrement conseillers AIS au niveau académique

Forme/Modalités : séminaire national.

Responsable pédagogique : École supérieure de l'éducation nationale

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 12

Session :

Dates : du 18 au 19 novembre 2003.

Lieu : ESEN - Poitiers.

Formations périodiques et animation des réseaux

IDENTIFIANT : 03NDEN0007

RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES DE SERVICE PUBLIC
DANS LE CADRE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

Objectifs du dispositif : Les rencontres interprofessionnelles de service public vivent leur huitième année. L'expérience conforte ses initiateurs dans l'idée que la confrontation des points de vue de professionnels confirmés et la compréhension de leurs modes d'action respectifs sont de nature à favoriser la mise en synergie des acteurs et la conjonction des moyens nécessaires à l'émergence et à la conduite de projets.

Pilote : Un comité de pilotage a élaboré cette programmation. Il est composé de cadres pédagogiques du Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale, du Centre national de la fonction publique territoriale, de l'École nationale de la magistrature, de l'École nationale de la santé publique, de l'École nationale supérieure de la police, de l'École supérieure de l'éducation nationale et de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 12 septembre 2003.

Nombre de places : 21 réservées à l'éducation nationale sur un total de 125.

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE 1 : L'AIDE AUX VICTIMES**Problématiques et objectifs**

Depuis une quinzaine d'années, les victimes d'actes de terrorisme, d'agressions physiques, d'accidents de travail ou de la route, ou bien encore d'escroqueries font l'objet d'une attention croissante des autorités publiques. Les différentes réformes législatives qui se sont succédées depuis 1977 sur ce champ ont toutes tendu à rendre plus aisée la prise en charge des victimes. Des réseaux structurés d'aide aux victimes (associations, bureaux municipaux) regroupés pour la plupart au sein de l'institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), ont en charge l'accueil des victimes. Ils assurent leur écoute, leur information sur leurs droits, en vue de leur orientation vers la formule la plus appropriée et la plus efficace. Par ailleurs, face à l'insolvabilité d'un nombre important d'auteurs de faits ou l'impossibilité de les identifier, l'État a mis en place un système d'indemnisation des victimes. Au-delà de l'indemnisation des victimes, se pose la délicate question de leur place dans notre société, de leur retour à une vie professionnelle et familiale "normale". Dans ce contexte, l'aide aux victimes apparaît de plus en plus comme un travail de partenariat mettant en relation divers services publics et associations dont les politiques ont besoin d'être coordonnées pour une meilleure efficacité.

La réflexion des participants à cette formation portera donc sur :

- les moyens à mettre en place pour rendre aussi opérationnelles que possible les politiques publiques d'aide aux victimes ;
- les extensions possibles des missions des commissions d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) placées auprès de chaque tribunal de grande instance ;
- la situation particulière des personnes victimes d'actes de terrorisme indemnisées par le fonds de garantie des victimes d'actes terroristes et d'autres infractions (FGTI) ;
- le soutien aux victimes, notamment en terme d'accompagnement psychologique.

Prérequis du public : cadres des services pénitentiaires, commissaires de police, cadres des services de l'État, de la santé et de l'action sociale, personnels d'encadrement de l'éducation nationale, inspecteurs de médecine du travail, cadres des collectivités territoriales, magistrats, cadres des services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : École nationale de la magistrature.

Module facultatif

Nombre de participants : 4 pour l'éducation nationale.

Durée en heures : 18

Dates : du 30 septembre au 2 octobre 2003.

Lieu : École nationale d'administration pénitentiaire - Campus universitaire Michel Serres
440, avenue Michel Serres - BP 28-47916 Agen cedex 9.

MODULE 2 : SÉCURITÉ ET PARTENARIAT

Problématiques et objectifs

La sécurité est actuellement une des principales préoccupations de nos concitoyens. Pour faire face à ce défi, le rôle des institutions régaliennes et répressives (justice et police) a profondément évolué ces dernières années. L'ampleur et la complexité du phénomène nécessitent aujourd'hui un travail en profondeur intégrant les aspects préventifs et répressifs en associant d'autres acteurs publics ou privés.

Cette rencontre permettra :

- d'évaluer les procédures et outils du partenariat et notamment le contrat local de sécurité (CLS);
- de repérer, sur la base des expériences menées, les conditions de réussite mais aussi les limites de ces dynamiques de coopération ;
- d'identifier les opportunités du partenariat dans chaque situation professionnelle.

Prérequis du public : cadres des services pénitentiaires, commissaires de police, cadres des services de l'État, de la santé et de l'action sociale, personnels d'encadrement de l'éducation nationale, inspecteurs de la médecine du travail, cadres des collectivités territoriales, magistrats, cadres des services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : École nationale supérieure de la police.

Module facultatif

Nombre de participants : 5 pour l'éducation nationale.

Durée en heures : 18

Dates : du 14 au 16 octobre 2003.

Lieu : École nationale supérieure de la police - 9, Rue Carnot - 69450 St-Cyr-au-Mont-d'Or

MODULE 3 : FONCTION D'INSPECTION : ENTRE ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'INTERVENTION PUBLIQUE ET ÉVOLUTION DES EXIGENCES DU PUBLIC**Problématiques et objectifs**

La fonction d'inspection, telle qu'elle est à ce jour déclinée en France par les services de l'État et des collectivités territoriales, s'exerce à deux niveaux : au niveau interne, où elle vise à garantir le respect des règles et l'atteinte des objectifs des services publics ; au niveau externe, où elle cherche surtout à assurer un encadrement des pratiques et des moyens mis en place au regard d'un cadrage réglementaire précis.

Cependant, de plus en plus fréquemment, et ce tant au niveau national qu'europpéen, la démonstration de la mise en œuvre de moyens et/ou d'atteinte des objectifs est déléguée au maître d'œuvre lui-même ou aux institutions, les représentants des puissances publiques n'ayant plus comme mission que de vérifier les déclarations de ces acteurs, face aux exigences pourtant de plus en plus importantes des usagers.

Les corps d'inspection français ont à se positionner dans ce contexte, d'autant plus complexe que se multiplient les processus de normalisation, d'accréditation, de certification, de labellisation, d'évaluation, ...

Face à ces nouvelles contraintes, s'il existe certainement des différences liées aux domaines concernés, il existe également probablement des convergences quant aux stratégies de service à développer pour faire face à ces évolutions.

L'objet de ce séminaire sera donc :

- de décliner les grandes interrogations stratégiques et opérationnelles suscitées par ce contexte, transversales et/ou spécifiques aux différents métiers d'inspection ;
- de rechercher et d'explorer les axes communs de progrès.

Prérequis du public : inspecteurs généraux des services des collectivités territoriales, inspecteurs hygiène et sécurité, commissaires de police, inspecteurs généraux des affaires sociales, cadres de l'inspection du travail, inspecteurs exerçant dans l'éducation nationale, inspecteurs de médecine du travail, médecins inspecteurs de santé publique, pharmaciens inspecteurs de santé publique, inspecteurs des affaires sanitaires et sociales.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : École nationale de la santé publique.

Module facultatif

Nombre de participants : 5 pour l'éducation nationale

Durée en heures : 18

Dates : du 2 au 4 décembre 2003

Lieu : École nationale de la santé publique - avenue du professeur Léon Bernard - CS 74312-35043 Rennes cedex.

MODULE 4 : L'ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALISÉE

Problématiques et objectifs : De plus en plus interministérielles et inter-institutionnelles, les politiques publiques de l'État requièrent, pour leur mise en œuvre locale, d'étroites collaborations entre des partenaires extrêmement divers. Services déconcentrés de l'État, services publics territoriaux, institutions publiques ou para publiques, associations et souvent même entreprises privées, le nombre et la diversité des partenaires concernés posent de redoutables problèmes de coordination.

Les nombreuses questions soulevées concernent aussi bien le contrôle de la tenue des engagements contractuels et le bon usage des ressources publiques mobilisées, que la conformité des pratiques eu égard aux règles de bonne gestion et plus généralement la maîtrise et le pilotage de ces actions publiques. Face à ces questions, l'État a mis en place des dispositifs de déconcentration parallèlement aux processus de décentralisation et développe des outils de partenariat fondés sur la contractualisation entre les divers acteurs engagés dans les projets. Ces dispositifs constituent un réel progrès mais n'épuisent pas pour autant la question centrale et critique de la coordination des actions publiques territoriales et coopératives.

Si le contrôle de légalité, les contrôles hiérarchiques et de gestion propres à chaque institution sont opérants et probablement suffisants pour assurer la régularité, la conformité et le respect des règles, les questions de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact et plus généralement de la pertinence des politiques publiques restent posés.

Dans ce contexte, les principes, méthodes et outils de l'évaluation et du pilotage des politiques publiques peuvent constituer de puissants leviers permettant d'améliorer en les actualisant régulièrement les stratégies contractuelles.

Réunissant des cadres supérieurs de service public, ce séminaire est en conséquence centré sur les objectifs suivants :

- éclairer les principes et concepts d'évaluation des politiques publiques. En dégager les finalités générales et démontrer leur utilité dans le traitement des questions posées par l'évaluation et le pilotage de l'action publique territoriale et partenariale ;
- analyser en détail les méthodes et outils (évaluation ex ante, ex post, objectifs, indicateurs et mesure d'impact et de ciblage, d'efficacité et d'efficience, étude des perceptions du public...). En évaluer la faisabilité et déterminer leurs conditions de succès ;
- permettre aux participants de se construire un point de vue pertinent sur ces démarches ainsi qu'un ensemble de références collectives sur leur utilité et leur usage éventuel dans leurs institutions.

Prérequis du public : directeurs départementaux et régionaux des affaires sanitaires et sociales, directeurs adjoints et secrétaires généraux, cadres régionaux et départementaux de l'éducation nationale (recteurs, IA-DSDEN, secrétaires généraux d'académie ou d'inspection académique), directeurs généraux des collectivités territoriales, directeurs départementaux et régionaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, directeurs des services territoriaux de la police nationale, directeurs régionaux des services pénitentiaires, cadres A en direction régionale et à l'école nationale d'administration pénitentiaire, directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Module facultatif

Nombre de participants : 4 pour l'éducation nationale.

Durée en heures : 12

Dates : les 13 et 14 novembre 2003.

Lieu : Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
1498, Route de Sain-Bel - BP 84 - 69280 Marcy-l'Étoile.

**MODULE 5 : LA QUALITÉ : UNE DÉMARCHE AU SERVICE
DE LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

Problématiques et objectifs

Si tout le monde s'accorde pour mettre en œuvre la qualité, peu l'essayent et tout particulièrement dans le secteur public. Pour beaucoup le concept reste flou, l'intérêt incertain. Or, depuis une vingtaine d'années, des hommes et des entreprises ont défriché le terrain, mis en place des outils, éclairci le concept. Il reste aujourd'hui à opérer la traduction nécessaire et l'adaptation aux spécificités de l'action administrative des normes prévues initialement pour des entreprises industrielles.

À ce titre, la qualité n'est pas une mode, mais avant tout un état d'esprit. Elle constitue un outil au service du management public et un élément important de modernisation de l'action administrative, dont les collectivités locales et établissements publics ont, eux aussi, compris l'intérêt.

Elle présente l'avantage de mobiliser tous les niveaux de l'administration et tous les secteurs d'activités : fonctionnel ou opérationnel, administratif ou technique, de gestion ou de mise en œuvre. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire que les décideurs locaux dont l'objectif prioritaire est le progrès permanent de la satisfaction des usagers disposent d'une représentation réaliste des atouts, enjeux et écueils d'une démarche qualité, ainsi que des chemins qui conduisent de la formalisation des procédures à la certification, en passant par la mise en place d'un système qualité favorisant un nouveau mode de management de l'action publique.

Réunissant des cadres supérieurs des services publics, cette rencontre a pour objectifs :

- d'éclairer les principes et concepts en vue de faire apprécier aux participants les enjeux stratégiques liés à la qualité dans les services publics aujourd'hui ;
- d'identifier les méthodes et étapes de mise en œuvre d'une démarche qualité ;
- d'apprécier les conditions de réussite d'une telle démarche ;
- d'apporter aux dirigeants publics les éléments clés pour mettre en œuvre un management par la qualité impliquant l'ensemble de l'organisation publique dans un objectif de recherche d'une meilleure efficacité et efficience.

Prérequis du public : directeurs départementaux et régionaux des affaires sanitaires et sociales, directeurs adjoints et secrétaires généraux, cadres régionaux et départementaux de l'éducation nationale (recteurs, IA-DSDEN, secrétaires généraux d'académie ou d'inspection académique), directeurs généraux des collectivités territoriales, directeurs départementaux et régionaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, directeurs des services territoriaux de la police nationale, directeurs régionaux des services pénitentiaires, cadres A en direction régionale et à l'école nationale d'administration pénitentiaire, directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées

Responsable pédagogique : Institut des études supérieures de la fonction publique territoriale

Module facultatif

Nombre de participants : 3 pour l'éducation nationale.

Durée en heures : 12

Dates : les 25 et 26 novembre 2003.

Lieu : Institut des études supérieures de la fonction publique territoriale (INET)
5, Rue du parchemin - 67000 Strasbourg.

IDENTIFIANT : 03NDEN0008

PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES ATTEINTES SEXUELLES
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ

Objectifs du dispositif

Sensibiliser à la prévention et au traitement des atteintes sexuelles dans les établissements scolaires du second degré.

Pilotes

Direction de l'encadrement.

Direction de l'enseignement scolaire.

Campagne d'inscription : sans candidature ; liste arrêtée par le recteur.

Nombre de places : 60

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Informier sur les aspects humains et juridiques du problème des atteintes sexuelles ainsi que sur les dispositifs de prévention et de traitement mis en œuvre.

Contenu

Atteintes sexuelles chez les adolescents (victimes ou auteurs).

Aspects juridiques.

Partenariats.

Études de cas à partir des expériences des stagiaires.

Public cible

Responsables académiques de formation des personnels d'encadrement.

Responsables de la cellule juridique.

Forme/Modalités : séminaire national.

Responsables pédagogiques

École supérieure de l'éducation nationale.

Direction de l'enseignement scolaire, bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention.

Module obligatoire

Nombre de participants : 60

Durée en heures : 12

Session :

Dates : du 4 au 6 novembre 2003.

Lieu : ESEN - Poitiers.

IDENTIFIANT : 03NDEN0009

RÉSEAU DES DIRECTEURS DES RELATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

Objectifs du dispositif

Animation du réseau des DRRH : séminaire de rentrée

Pilote : direction de l'encadrement.**Campagne d'inscription :** sans candidature.**Nombre de places :** 30**Durée moyenne estimée :** 2 jours**MODULE UNIQUE : SÉMINAIRE DE RENTRÉE****Objectifs pédagogiques**

Professionnaliser les acteurs et permettre un échange de pratiques dans ce domaine.

Contenu

- Présentation de la politique du ministère en matière d'encadrement.
- Échanges sur les thèmes d'actualité.
- Harmonisation des pratiques académiques.

Public cible : DRRH d'académie.**Forme/Modalités :** stage présentiel.**Responsable pédagogique :** école supérieure de l'éducation nationale.**Module obligatoire****Nombre de participants :** 30**Durée en heures :** 12**Session :****Dates :** octobre ou novembre 2003.**Lieu :** Paris.

IDENTIFIANT : 03NDEN0010

REGROUPEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION
RENTRANT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Objectifs du dispositif

Aider les personnels de direction à se positionner dans leur nouvelle affectation en métropole.

Pilote : direction de l'encadrement.

Campagne d'inscription : sans candidature.

Nombre de places : 50

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Accueil et réintégration dans le contexte scolaire métropolitain.

Contenu

Formation/information sur les évolutions récentes du système éducatif et des missions des personnels d'encadrement.

Public cible : personnels de direction nommés depuis le 1^{er} septembre 2003.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : école supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 50

Durée en heures : 12

Session :

Dates : 14 et 15 octobre 2003

Lieu : ESEN-Poitiers

Adaptations à l'emploi

Ces dispositifs ne concernent que les personnels nouvellement nommés à des fonctions spécifiques d'encadrement. Ces regroupements nationaux ont pour objectif de faire acquérir à ces personnels les savoirs et savoir-faire de leur nouvelle fonction et de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques.

Ces formations ne font pas l'objet d'une campagne d'inscription.

Les personnels concernés n'ont pas à faire acte de candidature.

Le tableau suivant indique les personnels concernés et précise les dispositifs, modules ou sessions, programmés pour l'année 2003-2004 et leur identifiant.

INTITULÉ	IDENTIFIANT
IA - IPR détachés dans un emploi d'IA-DSDEN À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0011
IA - IPR détachés dans un emploi d'Adjoint d'IA-DSDEN À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0012
IA - IPR établissement et vie scolaire recrutés sur liste d'aptitude À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0013
IA - IPR disciplinaires recrutés sur liste d'aptitude Intégration dans la formation statutaire en fonction des besoins	03NDEN0014
IEN du premier degré recrutés sur liste d'aptitude en 2003 Module 1 : 10 et 11 septembre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2 : intégration dans la formation statutaire en fonction des besoins (6 jours) ; ESEN - Poitiers Module 3 : du 8 au 12 mars 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0015
IEN - IO recrutés sur liste d'aptitude 2003 Intégration dans la formation statutaire en fonction des besoins	03NDEN0016
IEN - ET/EG recrutés sur liste d'aptitude Module unique négocié : sessions à déterminer selon les besoins	03NDEN0017
IEN - ET/EG nommés sur un poste administratif et financier en apprentissage Module 1 : du 4 au 6 novembre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0018
IEN - ET/EG nommés sur un poste de formation continue Module 1 : du 4 au 6 novembre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0019
IEN - ET/EG conseillers d'un inspecteur d'académie nommés en 2003 Module 1 : du 4 au 6 novembre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0020
Directeurs de CIO nommés au 1 ^{er} septembre 2002 Module unique : du 15 au 19 mars 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0021
Directeurs de CIO nommés au 1 ^{er} septembre 2003 Module 1 : du 27 au 29 août 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2, session 1 : du 8 au 12 décembre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2, session 2 : du 24 au 28 mai 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0022

INTITULÉ	IDENTIFIANT
Conseillers auprès d'un recteur : DAET, DAFCO, CSAIO Module unique : dates à déterminer ; ESEN - Poitiers	03NDEN0023
Secrétaires généraux d'académie et secrétaires généraux d'académie adjoints Module 1 : dans la semaine du 19 au 23 janvier 2004 à Paris Module 2 : à définir en fonction des besoins	03NDEN0024
Secrétaires généraux d'inspection académique Module 1 : dans la semaine du 26 au 30 janvier 2004 à Paris Module 2 : à définir en fonction des besoins	03NDEN0025
Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0026
Directeurs des relations et ressources humaines Module unique : octobre 2003 à Paris	03NDEN0027
Agents comptables d'établissement public d'enseignement supérieur À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0028
CASU nommés sur liste d'aptitude au 1 ^{er} septembre 2003 Module 1 : du 21 au 23 octobre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2 : du 20 au 22 janvier 2004 ; ESEN - Poitiers Module 3 : du 10 au 12 mars 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0029
Formation à la prise de fonction d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel Module unique : du 20 au 21 octobre 2003 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0030

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION AUX DISPOSITIFS DU PNP DE LA DE

Note technique à l'attention des candidats

Ce programme national de pilotage est constitué de dispositifs qui comprennent chacun un ou plusieurs modules. La candidature se fait sur le dispositif, puis sur les modules.

Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement celle concernant tous les modules obligatoires. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module.

- **facultatifs** : le candidat choisit de participer au(x) module(s) du dispositif qui correspond(ent) à ses attentes.

Les candidatures sont à transmettre au rectorat de l'académie d'exercice, à l'attention du responsable du service académique de formation chargé de l'encadrement. Elles sont à établir à l'aide du formulaire joint (une fiche par candidature et par dispositif).

Ces candidatures doivent être effectuées avant le 12 septembre 2003

À la rubrique **Campagne d'inscription**, les dispositifs pour lesquels il n'y a pas à faire acte de candidature sont mentionnés : "**sans candidature**". Dans ce cas, les listes des personnes à inscrire sont directement arrêtées par le recteur.

Les services rectoraux concernés recueillent l'ensemble des candidatures à partir desquelles le recteur établit une liste hiérarchisée, et fait procéder aux inscriptions sous intranet.

Les listes définitives des participants aux dispositifs de formation du PNP sont arrêtées par l'école supérieure de l'éducation nationale.

Les services de formation de l'académie d'origine du candidat retenu lui délivreront un ordre de mission.

Toute personne dont la candidature à un dispositif de formation du PNP a été retenue et qui ne peut pas y participer, quel que soit le motif, préviendra le rectorat concerné le plus tôt possible, afin que l'administration centrale soit en mesure de procéder à son remplacement.

FICHE DE CANDIDATURE À UN DISPOSITIF DU PNP ENCADREMENT

(une fiche par candidature)

Monsieur Madame Mademoiselle Code établissement (réservé au service académique):

Formateur OUI NON

Nom: Prénom:

Adresse administrative:

Code postal: Commune:

Téléphone: Fax: Mél:

Corps/Grade:

Discipline:

Fonction:

Candidature au dispositif de formation :

Identifiant:

Intitulé:

Dates:

Lieu:

À ne renseigner que pour la candidature à des dispositifs comportant plusieurs modules :

Inscription à tous les modules

ou

au(x) module(s) suivant(s) :

Intitulé:

Intitulé:

Intitulé:

Pour mémoire, candidatures à des dispositifs antérieurs de formation du PNP de la DPATE :

Identifiant:

Identifiant:

Identifiant:

Avis du supérieur hiérarchique :

Note technique à l'attention des services académiques de formation chargés de l'encadrement

Le candidat doit être inscrit au dispositif choisi. On doit ensuite sélectionner les modules sur lesquels il s'est positionné. Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement la candidature à tous les modules. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module ;
- **facultatifs** : l'inscription est fonction du choix du candidat.

Seuls sont ouverts à candidature les dispositifs portant, à la rubrique Campagne d'inscription (3ème rubrique du dispositif), la mention : "candidatures en académie avant le 12 septembre 2003".

Attention "sans candidature" ne signifie pas sans inscription

Les dispositifs de formation portant la mention "sans candidature", font l'objet d'une inscription directe par le service de formation académique à partir des informations qu'il doit obtenir auprès des services concernés de son académie ou

du responsable de formation de l'ESEN.

L'inscription des candidats se fait impérativement sur le serveur intranet du PNP, accessible à l'adresse suivante :

<http://tage.ac-orleans-tours.fr/npnpaca>

Seuls les services académiques de formation des personnels de l'éducation nationale peuvent accéder à ce site, grâce au nom d'utilisateur et au mot de passe qui leur ont été communiqués en avril 2000.

Ces références ne doivent pas être diffusées.

L'inscription des candidats se fait sur liste principale limitée au nombre de places offertes à votre académie et qui est affiché sur l'écran.

La date butoir pour chaque campagne d'inscription passée, aucune saisie, modification ou annulation n'est possible. Seule la consultation des candidatures est accessible.

Une seule campagne d'inscription est prévue ; le détail en est indiqué dans le tableau ci-dessous.

INTITULÉ DE LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION	PÉRIODE D'INSCRIPTION PAR LE SERVICE	PÉRIODE DE CONSULTATION DES CANDIDATURES RETENUES
Candidatures en académie avant le 12 septembre 2003 ou sans candidature	1er septembre 2003 au 19 septembre 2003	À partir du 24 septembre 2003
Adaptation à l'emploi (sans candidature)		